

Saisine 2002-13

Saisine du 10 avril 2002 de M. Marius Masse,
député de Marseille.

► LES FAITS

Le requérant saisit la Commission concernant des faits qui ont abouti à une décision rendue le 14 octobre 1997 en matière correctionnelle par le tribunal de grande instance de Marseille -5^e chambre – devenue définitive.

Réunion du 4 juillet 2002 : hors délai.

En application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000.